

# STATUTS DE LA SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE UNIPERSONNELLE

"11avril"

## I. FORME

Il est formé par les présentes une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU) régie par les articles L.227-1 à L.227-20 du Code de commerce et les textes subséquents, ainsi que par les présents statuts.

## II. DÉNOMINATION SOCIALE

La société prend la dénomination sociale de "**11avril**".

## III. OBJET SOCIAL

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- La réalisation de projets vidéo pour les particuliers et les professionnels, avec ou sans effets spéciaux.

## IV. SIÈGE SOCIAL

Le siège social de la société est fixé à : **162 avenue Pasteur, 93150 Le Blanc-Mesnil.**

Il pourra être transféré en tout autre lieu par décision de l'associé unique.

## V. DURÉE

La durée de la société est fixée à **99 ans** à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

## VI. CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à **1 euro (1€)**. Il est divisé en **1 action de 1 euro (1€)**, attribuée à l'associé unique.

## VII. APPORTS

L'associé unique fait apport à la société des biens suivants :

- **2 ordinateurs gaming** d'une valeur totale de **2 000 euros**.

Ces apports en nature ont été évalués sous la responsabilité de l'associé unique.

## VIII. EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice social commence le **1er janvier** et se termine le **31 décembre** de chaque année. Le premier exercice social débutera à la date d'immatriculation de la société et se terminera le **31 décembre** de l'année en cours.

## **IX. PRÉSIDENT**

La société est dirigée par un Président. L'associé unique nommé en qualité de Président : **Mayetila Jickel**, né(e) le [date de naissance], demeurant [adresse].

Le Président est nommé pour une durée illimitée et exerce ses fonctions jusqu'à sa démission ou son remplacement par décision de l'associé unique.

## **X. DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE**

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus aux assemblées générales dans les sociétés par actions. Ses décisions sont consignées dans un registre spécial, coté et paraphé.

## **XI. RÉGIME FISCAL**

La société a opté pour le régime fiscal de l'**Impôt sur les Sociétés (IS)**, sous le régime simplifié.

## **XII. CLAUSE D'AGRÉMENT**

Il n'est pas prévu de clause d'agrément pour la cession des actions de la société.

## **XIII. CLAUSES PARTICULIÈRES**

Aucune clause particulière n'est prévue dans les présents statuts.

## **XIV. IMMATRICULATION**

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de [ville de l'immatriculation].

**Fait à Le Blanc Mesnil, le 26 août 2024**

**Signature de l'associé unique :**

Mayetila Jickel

